

**COMMUNE :
COLAYRAC SAINT CIRQ**

**Décision de non opposition à une
Déclaration préalable à la réalisation de
constructions et travaux non soumis à
permis de construire portant sur une maison
individuelle et/ou ses annexes
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé complet le 30 Janvier 2025	N° DP 047069 25 00005
Par : GROUPE MAISON AUTONOME Représentée par : ZAK Charles Demeurant à : 116 Rue Victor Hugo 92300 Levallois-Perret Pour : Installation de 12 panneaux photovoltaïques en surimposition à la toiture Sur un terrain sis à : 854 route du Bédât Cadastré : C1497	

Le Maire :

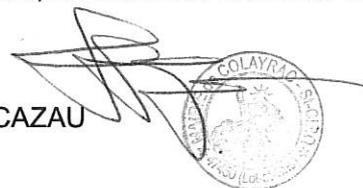
Vu la demande de DP 047069 25 00005 susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé en date du 22/06/2017, révisé le 15/02/2024 ;
Vu les dispositions du règlement de la zone uc du PLUi susvisé ;
Vu le Plan de Prévention des Risques de l'Agenais approuvé par arrêté préfectoral en date du 19/04/2000,
modifié le 18/04/2002 ;
Vu la cartographie de l'aléa mouvement de terrain d'avril 2013 notamment les dispositions du secteur situé en
risque fort de glissements superficiels de terrains ;
Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels majeurs concernant les mouvements différentiels de terrain
liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux approuvé par arrêté préfectoral du 22/01/2018 ;
Vu l'Atlas du Lot-et-Garonne du risque incendie de forêt ;

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande
susvisée.

Fait à COLAYRAC SAINT CIRQ
Le 14/02/2025
Pour le Maire, La Directrice Générale des Services

Charlène CAZAU



L'affichage en Mairie de l'avis de dépôt prévu à l'article R.423-6 du code de l'urbanisme a eu lieu le 04/02/2025.

*** Le pétitionnaire devra déposer une DT DICT cerfa n°14434*02 via le site <http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr>, afin d'apprécier l'impact de la construction sur d'éventuels réseaux et canalisations présents sur la parcelle (ligne moyenne tension, canalisation, ...).